Lettre circulaire 1 | 2016

Appel de Bâle contre le génie génétique

biorespect
Wir hinterfragen Biotechnik

Nous voterons à nouveau sur le DPI !

La remise des signatures a eu lieu en début décembre. Ensemble, biorespect ainsi que des associations de handicapés et des organisations anthroposophiques ont déposé leurs listes de signatures collectées sous la désignation « La diversité au lieu de la sélection ». Illustration : biorespect

Le 10 décembre, biorespect et le comité « Préférons la diversité à la sélection » ont déposé les signatures récoltées à la Chancellerie fédérale. Elles s'ajoutent à celles de deux autres comités et permettent ainsi que la révision de la loi sur la procréation médicalement assistée (LPMA) soit soumise au peuple. biorespect demande aux citoyens suisses de refuser cette loi, qui est beaucoup trop libérale.

En automne, l'incertitude régnait encore. En décembre pourtant, nous y sommes parvenus : presque 60 000 signatures ont été réunies pour appuyer le référendum contre la nouvelle version de la loi sur la procréation médicalement assistée (LPMA). Les citoyens de notre pays se prononceront donc le 5 juin prochain et diront si le texte concocté par le Parlement doit ou non entrer en vigueur ou si le Conseil fédéral sera chargé d'élaborer un nouveau projet.

DPI autorisé depuis peu Depuis l'été passé, la voie est déjà tracée : même si la sélection des embryons reste un sujet éthiquement discutable, elle est maintenant aussi autorisée en Suisse. Les conditions d'autorisation sont définies de manière plus précise dans la loi sur la procréation médicalement assistée (LPMA). Le Parlement l'a massivement édulcorée par rapport au projet du Conseil fédéral. Le diagnostic préimplantatoire ne doit plus être réservé aux seuls couples prédisposés aux maladies héréditaires, mais ouvert à l'ensemble des femmes et couples faisant appel à la procréation artificielle.

Le référendum a abouti Biorespect lutte depuis longtemps contre l'introduction du transfert d'embryon sélectif, car il porte clairement en lui des tendances vers l'eugénisme. Diverses organisations pour personnes handicapées et de la mouvance anthroposophique estiment elles aussi que cette loi est beaucoup trop libérale et permissive. Ces organisations se sont groupées en un comité « Préférons la diversité

Point de vue

Le référendum a abouti ! Un premier obstacle vient donc d'être franchi et nous pourrons donc une nouvelle fois débattre des conditions cadres pour l'autorisation du DPI. Il importe d'être de la partie et d'expliquer aux électeurs et électrices ce qu'implique le oui à une telle loi sur la procréation médicalement assistée : la sélection des embryons sera autorisée à un large public et non, comme le prévoyait le Conseil fédéral, réservée à un nombre restreint de couples dont le patrimoine génétique est défectueux.

Nos efforts ont été récompensés : c'est le peuple qui décidera des limites à imposer au diagnostic préimplantatoire et, partant, à la médecine de la procréation assistée.

Doit-on permettre tout ce qui est techniquement possible, ou au contraire renvoyer la loi à ses auteurs ? Pourrons-nous enfin avoir un large débat sur la portée éthique du diagnostic préimplantatoire ?

Car la sélection des embryons n'est que la pointe l'iceberg. De manière pratiquement inaperçue, une « manie des tests » s'est imposée dans l'ensemble du domaine prénatal et seuls une femme ou un couple à la fois bien informés et très conscients de leur responsabilité propre sont en mesure de s'y opposer. Si nous réussissons à persuader la population suisse de refuser la loi lors de la votation, nous serons peut-être en mesure d'empêcher une technicisation toujours plus poussée du domaine de la reproduction humaine.

Pascale Steck, Biologiste et secrétaire générale de biorespect

Lettre cirulaire

Feuille d'information
de biorespect

(abonnement inclus
dans la cotisation de membre)
25ème année, no 159
Date: 21.2.2016
Publication: 6 x par an

biorespect
Murbacherstrasse 34
Case postale 27
4013 Bâle
Tél. 061 692 01 01
Fax 061 693 20 11

info@biorespect.ch
www.biorespect.ch
www.gen-test.info
CCP 40-26264-8

biorespect
Wir hinterfragen Biotechnik

Assemblée générale 2016

Ça bouge du côté de la procréation médicalement assistée : d'une part, le diagnostic préimplantatoire sera une nouvelle fois soumis au peuple et d'autre part, le Parlement débat depuis peu du don d'ovules. Il convient aussi de rester vigilant dans le domaine génie génétique agricole avec un but principal : le glyphosate, ce produit toxique de protection phytosanitaire doit être retiré du marché dans l'ensemble de l'Europe.

Aimeriez-vous savoir sur quels sujets biorespect s'engagera en 2016 et comment s'est déroulée l'année écoulée ? Il vous suffit pour cela de participer à notre assemblée générale, le :

Mercredi 6 avril 2016,
de 19h00 à 20h00

à notre secrétariat de la Fazit-Werkhalle, Murbacherstrasse 34, Basel, 1er étage (tram n° 1 ou 11 depuis la gare CFF jusqu'à l'arrêt de Voltaplatz).

Ordre du jour
- Rapport annuel 2015
- Comptes 2015
- Élections : comité et organe de révision
- Perspectives pour l'année 2016
- Divers

Nous nous réjouissons de vous y accueillir, mais pour des raisons d'organisation, nous vous prions de vous annoncer au préalable par téléphone ou par courriel : info@biorespect.ch, Tel. 061 692 01 01.

à la sélection » (www.vielfalt-statt-selektion.ch) et ont exigé un référendum sur la LPMA. Un autre comité interpartis emmené par le Parti évangélique suisse (PEV) ainsi qu'un comité de la mouvance dite de la protection de la vie ont également lancé un référendum. Ensemble, ils ont récolté près de 60 000 signatures, qu'ils ont remises à la Chancellerie fédérale le 10 décembre.

La loi fixe le cadre Le comité « Préférons la diversité à la sélection » a récolté un peu plus de 6000 signatures, pour la plupart réunies par biorespect. C'est un résultat décevant si l'on pense aux 12 000 signatures récoltées il y a plus de 10 ans uniquement par biorespect, à l'époque encore Appel de Bâle contre le génie génétique, lors du référendum contre la recherche sur les embryons. Les raisons de ce mauvais résultat sont multiples. Pour n'en citer qu'une, rappelons qu'à peine trois mois avant le lancement du référendum, les citoyens s'étaient déjà prononcés sur le DPI en votation populaire et en avaient approuvé le principe. Pour beaucoup, il n'était pas clair que le cadre précis n'est défini qu'au niveau de la loi et que c'est elle seule qui détermine la manière de gérer le DPI.

Le peuple doit imposer des garde-fous La date de la votation populaire sur la LPMA est déjà fixée. Jusque-là, biorespect continuera de lutter pour empêcher l'entrée en vigueur de cette loi au contenu si contestable. Nous devons réussir à faire comprendre l'immense portée de cette libéralisation du domaine de la procréation médicalement assistée. C'est au peuple suisse de décider du cadre dans lequel autoriser les analyses génétiques prénatales.

Un médicament de Roche contre le syndrome de Down?

Le groupe pharmaceutique bâlois Roche a paraît-il dans son « pipeline de produits » (portefeuille de développement de produits) une pilule, le Basmisanil, censée améliorer la capacité d'apprentissage de personnes porteuses d'une trisomie 21. Depuis la reprise d'Ariosa Diagnostics (société de laboratoires, USA) il y de cela près d'une année, Roche est également présent sur le marché des tests pour le syndrome de Down. Ariosa, donc Roche, produit donc maintenant des tests prénataux permettant de déceler dès la dixième semaine de grossesse si le fœtus est porteur d'une trisomie 21 ou non.

La caisse de Roche sonnera donc plusieurs fois : avec son test prénatal, elle fournit un moyen de prévenir la naissance d'enfants porteurs de la trisomie 21, et avec le Basmisanil, son nouveau médicament probablement développé avec des subventions de l'État, elle « facilitera l'apprentissage » des rares sujets Down ayant échappé à ses tests. Et il est parfaitement envisageable, une fois les trisomiques éliminés suite au testage généralisé, que le Basmisanil soit vendu aux personnes « normales » désireuses d'améliorer leurs facultés d'apprentissage.